



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 16.10.2023

Numéro de publication: HR02-1005861782

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation aktiia SA, Neuchâtel

aktiia SA

(*aktiia Ltd*) (*aktiia AG*)

rue du Bassin 8a

2000 Neuchâtel

aktiia SA, à Neuchâtel, CHE-149.232.500 (FOSC du 10.05.2023, p. 0/1005743285). Capital-actions porté, selon décision d'augmentation conditionnelle, de CHF 345'973.83 à CHF 346'474.90 par l'émission de 50'107 actions de CHF 0.01, nominatives, liées selon statuts et privilégiées quant au dividende et au produit de liquidation selon statuts. Capital-actions: CHF 346'474.90, entièrement libéré, divisé en 11'730'867 actions de CHF 0.01, 7'500'000 actions de CHF 0.01, 6'702'028 actions de CHF 0.01 et 8'714'595 actions de CHF 0.01, toutes nominatives, liées selon statuts et toutes privilégiées quant au dividende et au produit de liquidation selon statuts. But modifié: développement, fabrication, marketing, vente et distribution de dispositifs pour la surveillance de paramètres physiologiques ainsi que tous produits, modules, services, softwares et algorithmes y relatifs; acquérir et attribuer des licences dans ces domaines; développer, acquérir, louer, vendre, exploiter tout équipement technique et fournir tout service ou activité dans ces domaines; créer des succursales ou des filiales; participer à d'autres entreprises ayant un rapport direct ou indirect avec son but, en acquérir ou en fonder; d'une manière générale, exercer toute activité financière, commerciale ou industrielle, favorisant son développement et qui se rapporte directement ou indirectement à son but; traiter ces opérations pour elle-même ou pour le compte de tiers, à titre de représentant, de mandataire, de commissionnaire ou les faire exécuter pour son compte par des tiers, et accorder des prêts ou des garanties à des actionnaires, des sociétés affiliées ou des tiers. Communications aux actionnaires: par lettre recommandée, courriel ou par tout autre moyen électronique. Par décision du 05.10.2023, l'assemblée générale a modifié la clause statutaire relative à l'augmentation conditionnelle du capital introduite par décision du 27.07.2018 et modifiée les 08.01.2020, 20.01.2020, 06.09.2021 et 03.05.2023. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une marge de fluctuation du capital-actions par décision du 05.10.2023; pour les détails, voir les statuts. Capital-actions porté, selon décision d'augmentation ordinaire, de CHF 346'474.90 à CHF 597'067.42 par l'émission de 25'059'252 actions de CHF 0.01, nominatives, liées selon statuts et privilégiées quant

au dividende et au produit de liquidation selon statuts. Montant libéré par compensation de créance: CHF 11'191'477.5074, en échange de 13'953'413 actions de CHF 0.01.

Capital-actions: CHF 597'067.42, entièrement libéré, divisé en 11'730'867 actions de CHF 0.01, 7'500'000 actions de CHF 0.01, 6'702'028 actions de CHF 0.01, 10'756'297 actions de CHF 0.01, 12'748'171 actions de CHF 0.01, et 10'269'379 actions de CHF 0.01 toutes nominatives, liées selon statuts et toutes privilégiées quant au dividende et au produit de liquidation selon statuts. Statuts modifiés le 05.10.2023. Kisch Michael n'est plus membre du conseil d'administration; ses pouvoirs sont radiés. Sidler Michael, nommé président, Bertschi Mattia, maintenant domicilié à Epalinges, jusqu'ici président, et Sola I Caros Josep Maria, jusqu'ici secrétaire, membres du conseil d'administration, continuent de signer collectivement à deux.

Registre journalier no 3330 du 11.10.2023

Précédente publication dans la FOsc: no 90, Date: 10.05.2023

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Neuchâtel